

Article 19

Police des terrains, dispositions sécuritaires : la feuille de route, délégués,..

RAPPEL !!

- Protection des guérites, pas de spectateurs derrière les bancs des remplaçantes,
- Les remplaçantes doivent porter des chasubles,
- **Obligation de mettre 2 délégués de terrain durant une rencontre et doivent porter une chasuble « prévention »**
- **Respecter le protocole de fin de match : l'équipe qui reçoit reste dans le rond central pour laisser l'équipe visiteuse regagner leur vestiaire.**
- **Rappeler qu'il y aura des contrôles de licences durant la saison.**
- **Rappeler que des délégués surprises sont nommés sur des rencontres.**
- **Rappeler que seul les personnes inscrites sur la feuille de match peuvent s'asseoir sur les bancs des remplaçants (pas d'enfant possible).**

François LOPEZ
Président PSEM
(Prévention Sécurité Ethique Médiation)
06.75.39.63.23

DISTRICT DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL
COMMISSION PREVENTION/ SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION



BYM CAR
www.bymcar.fr

FEUILLE DE ROUTE
OBLIGATION DES CLUBS



A AFFICHER DEVANT LES VESTIAIRES ET AU SIEGE DU CLUB

- Présence du responsable Sécurité avec chasuble Prévention et du dirigeant responsable du club recevant :
 - 1 H 30 avant le coup d'envoi en SENIORS D1 et en Coupe de Lyon et du Rhône,
 - 1 H avant le coup d'envoi en CHAMPIONNAT dans les autres divisions.
- 30 minutes avant le coup d'envoi, mise à disposition pour l'arbitre ou le délégué officiel, du ballon du match, d'un maillot joueur et du maillot gardien de chaque équipe, FMI (ou feuille de match le cas échéant).
- Trois (3) personnes au maximum, mentionnées sur la feuille de match (FMI), en dehors des joueurs remplaçants, peuvent s'asseoir sur le banc de touche (par exemple l'éducateur, le dirigeant et le dirigeant-soigneur). Le Président du club peut se rajouter en signalant toutefois sa présence avant le match à l'arbitre et le délégué officiel.
- Tout le monde doit être assis sur le banc. L'éducateur peut se lever, donner ses consignes et se rasseoir dès que les consignes ont été communiquées. En aucun cas, une personne ne peut rester debout tout au long de la rencontre.
- Les 2 personnes chargées de la Sécurité doivent se situer de part et d'autre du terrain et doivent être identifiées par le port d'une chasuble. La personne située près des bancs de touche doit se positionner entre les deux bancs.
- Lorsqu'il y a un délégué officiel du DLR, celui-ci doit être placé entre les deux bancs de touche (si nécessaire sur une chaise ou un banc).
- La zone technique doit être tracée conformément aux dispositions de notre annuaire.
- Il est formellement interdit à tous les spectateurs de se placer derrière les bancs de touche, et ce sur la longueur totale plus de 3 mètres en amont et en aval (il est recommandé de mettre des barrières de protection).
- Les conventions et présentation avant le coup d'envoi sont obligatoires en D1 et très vivement conseillées dans les autres catégories et niveaux.
- Lorsque le Président du club visiteur se déplace, il est conseillé qu'il se fasse connaître aux dirigeants de l'équipe visitée ainsi qu'à l'arbitre et au délégué officiel.
- A la mi-temps et à la fin de la rencontre, la personne chargée de la sécurité située entre les deux bancs doit accompagner le ou les arbitres jusqu'au vestiaire.
- A la FIN du MATCH, l'équipe LOCALE devra se rendre dans le rond central et attendre avec l'arbitre accompagnée des 2 capitaines que l'équipe visiteuse soit rentrée au vestiaire. Dès que les visiteurs seront entrés dans leur vestiaire, l'équipe visitée pourra quitter le rond central pour rentrer au vestiaire accompagnée de l'arbitre et des 2 capitaines. Cette disposition s'applique à toutes les catégories et à tous les niveaux de notre DISTRICT. Elle peut également s'appliquer à la mi-temps si l'arbitre ou le délégué le juge nécessaire.
- A la FIN de MATCH, une personne chargée de la sécurité, doit rester dans le couloir séparant les différents vestiaires, et ce, jusqu'au départ des équipes. Elle devra également accompagner l'équipe visiteuse et les arbitres jusqu'au PARKING du stade.
- La collation offerte, même si elle n'est pas obligatoire, reste un geste de savoir vivre et de FAIR PLAY indiscutable.

Cette liste n'est pas exhaustive, vous pouvez l'améliorer, ce ne sera qu'un plus pour éviter les incidents.

